

Ordre du jour provisoire (annoté)

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour et de la méthode de travail**
- 3. Mise en œuvre de la résolution WHA73.1 (2020) sur la riposte à la COVID-19 : informations actualisées**

Le Directeur général présentera un rapport intérimaire conformément aux demandes qui lui ont été faites par la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé dans la résolution WHA73.1 (2020) sur la riposte à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Ce rapport récapitulera les activités menées par l'OMS depuis janvier 2020 en riposte à la pandémie COVID-19 et exposera les mesures prises pour faire en sorte que l'on tire les enseignements qui conviennent et que les meilleures pratiques soient mises en œuvre au fil de l'évolution de la pandémie.

- 4. Dernières informations communiquées par les Coprésidentes du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, le Président du Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) pendant la riposte à la COVID-19 et la Présidente du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire**

Afin de donner suite à une autre demande formulée par l'Assemblée de la Santé dans la résolution WHA73.1, le Directeur général a entamé des travaux en vue de créer un Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, nommant deux Coprésidentes elles-mêmes chargées d'en sélectionner et d'en nommer les membres en toute indépendance. Les Coprésidentes soumettront un rapport écrit sur ces premiers travaux et rendront oralement compte de la première réunion avec le Groupe indépendant, qui a eu lieu le 17 septembre 2020.

Des informations actualisées seront également présentées par le Président du Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) pendant la riposte à la COVID-19 et par la Présidente du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire.

- 5. Clôture de la session**